



ACTUALITÉS

Les contrats d'apprentissage à la rentrée 2015

Le dispositif des « étudiants apprentis professeurs »

Le partenariat entre le CCCA-BTP et Qualit'EnR

DIPLÔMES

BEP-BP-BTS

RÈGLEMENTATION

Retard d'enregistrement d'un contrat d'apprentissage

DOCUMENTATION-SITES

ACTUALITES

Les contrats d'apprentissage à la rentrée 2015

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) a publié les chiffres de septembre 2015 concernant les contrats d'apprentissage en France. Ils sont extraits des tableaux de bord « *Politiques d'emploi et de l'accompagnement des restructurations* ».

Les données révèlent que :

- le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage signés courant septembre 2015 est de 61 727 ; il est quasiment identique à celui de septembre 2014, soit 61 793 ;
- dans le secteur public, le nombre d'entrées en apprentissage a augmenté de 3,3% entre septembre 2014 et septembre 2015 (il est passé de 2384 à 2462). Cette progression est principalement due à la campagne de recrutement d'apprentis menée dans la fonction publique de l'Etat.

En France métropolitaine et sur les neuf premiers mois de l'année, il apparaît que :

- les nouveaux contrats signés sont en baisse par rapport à 2014 (140 264 en 2015 et 141 331 en 2014), et cela en dépit des nouvelles mesures visant à relancer l'apprentissage ;
- les effectifs d'apprentis ont progressé de 7% par rapport à l'année précédente (328 000 fin septembre 2015 contre 305 900 fin septembre 2014).

Pour accéder aux tableaux de bord des politiques d'emploi et de l'accompagnement des restructurations : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/tableaux-de-bord/les-politiques-d-emploi/article/les-politiques-d-emploi>

Le dispositif des « étudiants apprentis professeurs »

Le nouveau dispositif des « étudiants apprentis professeurs », qui s'inscrit dans le cadre du plan national de développement de l'apprentissage dans la fonction publique et de la réforme de la formation initiale des enseignants, est mis en place depuis la rentrée.



Il est proposé aux étudiants de deuxième et troisième année de licence (L2 et L3) qui envisagent de devenir soit :

- professeur des écoles dans les académies d'Amiens, de Créteil, de Guyane, de Reims et de Versailles ;
- enseignant du second degré dans les disciplines de mathématiques, de lettres, d'anglais ou d'allemand.

Ces contrats permettent aux étudiants d'entamer une formation professionnalisante et de se préparer aux concours de recrutement des personnels enseignants.

En savoir plus sur le site de l'éducation nationale : <http://www.google.fr/url?url=http://www.education.gouv.fr/cid93525/l-apprentissage-une-nouvelle-voie-pour-devenir-enseignant.html&rct=j&frm=1&q=&esrc=s&sa=U&ved=0CBQQFjAAahUKEwiwppSx-NDIAhWCqBoKHfUeAjA&usq=AFQjCNHdZAeZb2EXWijKIR52LJHixiv6Q>

La signature d'une convention de partenariat entre le CCCA-BTP et Qualit'EnR

Qualit'EnR (organisme spécialiste de la Qualité d'installation dans les énergies renouvelables) et le CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) ont signé, le 22 octobre dernier, un partenariat visant à développer l'offre de formation pour les futurs référents techniques des entreprises d'installation d'énergies renouvelables (solaire, thermique et photovoltaïque, bois, énergie, pompe solaire).



En effet, la demande d'offre de formation dans ce secteur est en pleine croissance (10 000 stagiaires recensés en 2014) et compte actuellement près de 355 formateurs et 240 plateformes sur l'ensemble du territoire.

Pour lire le communiqué de presse du 22 octobre 2015 : <http://www.qualit-enr.org/actualites/communiqu-e-qualit-enr-formation-partenariat-ccca-btp>

DIPLÔMES

BEP

L'arrêté du 9 octobre 2015, portant création de la spécialité « métiers et arts de la pierre » de brevet d'études professionnelles et fixant ses modalités de délivrance, a été publié au JO n° 256 du 4 novembre 2015 : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=63FEF735663BB600FA058C69235A678D.tpdila24v_2?cidTexte=JORFTEXT000031417945&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00031417864

BP

L'arrêté du 2 octobre 2015, portant abrogation de l'arrêté du 3 septembre 1997 modifié portant création du brevet professionnel « Assurances », a été publié au JO n° 246 du 23 octobre 2015 : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=139FFE0114451C10D354CB3A51A2F38F.tpdila19v_2?cidTexte=JORFTEXT000031353960&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00031353674

BTS « Services informatiques aux organisations »

La note de service n° 2015-171 du 9 octobre 2015 (BO n° 40 du 29 octobre) précise le thème de l'épreuve E3 « Analyse économique, managériale et juridique des services informatiques du BTS « services informatiques aux organisations » pour les sessions 2017 et 2018. Il s'agit de « Protection, exploitation des logiciels ».

Note de service n° 2015-171 du 9 octobre 2015 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94440

Un contrat d'apprentissage enregistré avec retard n'est pas nul

Un étudiant préparant le master II « Ingénierie du patrimoine et cession d'entreprise » à l'université d'Albi a signé un contrat d'apprentissage avec une caisse régionale du Crédit agricole, pour douze mois commençant le 19 octobre 2009. En raison d'absences injustifiées, la banque saisit en avril 2010 la juridiction prud'homale d'une demande de résiliation judiciaire du contrat. L'apprenti, lui, demande la nullité et la requalification de son contrat en contrat à durée indéterminée, au motif que le contrat d'apprentissage signé le 19 octobre 2009 n'a été enregistré que le 8 janvier 2010.

Dans une audience publique du 28 octobre 2015, la Cour de cassation a annoncé que la nullité du contrat, prévue en cas de refus d'enregistrement du contrat d'apprentissage par l'organisme consulaire, ne s'applique pas en cas de simple retard de l'employeur dans l'envoi de la demande d'enregistrement.

Pour accéder à l'arrêt du 28 octobre 2015 : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JORFTEXT000031407082&fastReqId=1825889814&fastPos=1>

DOCUMENTATION - SITES

Le système d'apprentissage en Allemagne et en Autriche : un modèle à suivre

Une délégation sénatoriale s'est rendue en Allemagne et en Autriche en avril 2015 pour y étudier les caractéristiques du modèle germanique d'apprentissage, souvent cité en exemple. Elle a ensuite fait des propositions pour revaloriser l'apprentissage en France, en s'inspirant des bonnes pratiques recensées dans ces deux pays.

Selon la mission, au moins quatre facteurs expliquent les bonnes performances de l'apprentissage en Allemagne et en Autriche :

- une image positive dans l'opinion publique ;
- une orientation vers l'apprentissage dès l'âge de onze-douze ans en Allemagne et même dix ans en Autriche ;
- une formation définie par les partenaires sociaux répondant aux besoins des entreprises ;
- une plus forte mobilisation du service public de l'emploi en faveur de l'apprentissage. L'équivalent autrichien de Pôle emploi et les services des chambres de commerce ont par exemple mis en place un portail commun afin de créer une bourse de l'apprentissage en ligne.



Mais le système d'apprentissage germanique, souvent cité en exemple, est malgré tout confronté à d'importants défis à court et moyen terme, notamment : la baisse du nombre d'apprentis en Allemagne, l'élévation du niveau scolaire qui détourne certains jeunes de l'apprentissage, le taux de rupture des contrats d'apprentissage élevé en Allemagne en 2012 (24,4 %, contre 28,1 % en France), les déséquilibres entre l'offre et la demande d'apprentissage variables selon les métiers. Pour y remédier, l'Allemagne et l'Autriche ont mis en place des systèmes palliatifs qui ont toutefois montré leurs limites.

Pour télécharger le rapport : <http://www.senat.fr/rap/r14-719/r14-719.pdf>

Publications sur le site Eduscol

Les collections CPC études en téléchargement gratuit

Les collections CPC études et CPC info, éditées par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), constituent des outils d'aide à la réflexion et à la décision pour les acteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Depuis octobre 2015, le site Eduscol propose en téléchargement gratuit, les CPC études publiées depuis 2010. Celles-ci portent sur trois thématiques : la politique des diplômes professionnels, le fonctionnement du système éducatif et la prospective des métiers et des qualifications.



http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Diplomes_professionnels/16/5/Liste_CPC-etudes_a_telecharger_454165.pdf

Les sommaires et avant-propos des six derniers numéros de la collection CPC info sont également consultables en ligne :



- Le développement durable, la transition écologique et énergétique : impact sur les métiers, les emplois et les formations (n° 56)
- Les diplômes professionnels face aux mutations économiques et technologiques (n° 55)
- Quelle place aujourd'hui pour le CAP ? (n° 54)
- Le baccalauréat professionnel : insertion et/ou poursuite d'études ? (n° 53)
- Le secteur de la mode-habillement-couture (n° 52)
- L'alternance (n° 51).

<http://eduscol.education.fr/cid47737/ressources-nationales.html>

La revue technologie



La revue technologie est un support d'échanges et de communication entre les acteurs de la formation technologique et professionnelle. Organisée autour de trois rubriques (techno sans frontière, forum des technologies, forum des pédagogies), elle est publiée par le réseau Canopé à raison de six numéros par an.

Pour chaque numéro publié, Eduscol propose au téléchargement : le sommaire, l'éditorial, le techno-mag, les liens et les références liées aux articles.

Pour consulter les ressources associées au n° 200, spécial anniversaire : <http://eduscol.education.fr/sti/medias/revue-technologie>

Tous les numéros publiés depuis 2008 sont disponibles en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit).

Publications de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

Education nationale en chiffres. Edition 2015

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) vient de publier les grands chiffres de l'éducation nationale. Parmi les chiffres clés : le nombre d'apprentis



dans le second degré et de préapprentis en 2014-2015, les principaux diplômes délivrés en 2014, la situation professionnelle en 2014 des jeunes sortis depuis un à quatre ans...

Pour le télécharger :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/58/6/DEPP_grands_chiffres_2015_482586.pdf

L'état de l'Ecole. Coûts, activités, résultats. Edition 2015



Dans l'édition 2015 de « l'état de l'Ecole », la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) rassemble les 30 indicateurs essentiels pour analyser notre système éducatif, en apprécier les évolutions et mesurer l'impact des politiques mises en œuvre. L'indicateur 13 intitulé « Les formations en apprentissage » dresse un bilan depuis la réforme de 1987. Plus précisément, il apporte des informations concernant :

- l'évolution des effectifs d'apprentis des niveaux de formation I à V ;
- l'évolution des proportions d'apprentis parmi l'ensemble des jeunes âgés de 15-19 ans et de 20-24 ans ;
- la part des filles et des spécialités de services selon le niveau des formations en apprentissage en 2013-2014.

Pour le télécharger :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/etat25/44/3/depp-etat-ecole-2015-formations-apprentissage_484443.pdf

De l'utilité d'obtenir son diplôme pour s'insérer : l'exemple des brevets de technicien supérieur

Dans ce numéro de la revue « Economie et statistique » publié par l'INSEE, Béatrice Le Rhun et Olivier Monso (chargés d'étude à la DEPP) s'interrogent sur l'utilité d'obtenir son diplôme pour s'insérer sur le marché du travail. Pour cette recherche, ils s'appuient sur un panel d'élèves entrés en 6^{ème} en 1995 et suivis tout au long de leurs études, jusqu'à leur entrée dans la vie active.



Dans leurs conclusions, les auteurs précisent que :

- « *l'alternance apparaît (...) comme un facteur facilitant l'insertion. Les jeunes femmes ayant suivi leur BTS en alternance ont une probabilité d'occuper un emploi à temps plein supérieure de 12 points aux autres.* »
- « *Parmi les jeunes ayant accompli les deux années de formation, les diplômés ont un accès plus fréquent à l'emploi, un emploi plus stable et plus souvent à temps plein, une catégorie sociale plus élevée. Toutefois, cet avantage n'est guère visible au terme de la première année suivant la fin des études, mais plutôt deux ou trois ans après cette dernière. Il est également plus net pour les jeunes issus des filières de la production que pour ceux issus d'une filière de services.* ».

Pour lire l'article dans son intégralité :

http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ES478B.pdf

Source : INSEE. Revue Economie et statistique, n° 478-479-480, octobre 2015

Le Bac Pro a 30 ans. Revue Formation emploi

La revue Formation emploi a publié, dans son n° 131 de juillet-septembre 2015, un dossier consacré aux 30 ans du Bac Pro. Coordonné par Nathalie Frigul (maître de conférences à l'université de Picardie) et Emmanuel Sulzer (chercheur au CEREQ), il présente les différentes facettes de ce diplôme au travers de nombreuses contributions de chercheurs, de maîtres de conférences et de sociologues. Notamment :



- Les lycéens professionnels et la réforme du Bac Pro en 3 ans : nouveau contexte, nouveaux enjeux ? (Pierre-Yves Bernard et Vincent Troger) ;
- L'enseignement dispensé en Bac Pro est-il professionnel ? L'exemple du baccalauréat Electrotechnique (Josiane Paddeu et Patrick Veneau) ;
- Les inégalités scolaires par l'alternance ? Deux déclinaisons de la littératie dans l'enseignement agricole (Laure Minassian) ;
- Apprendre un métier ou poursuivre ses études ? Les élèves de lycée professionnel face à la réforme du Bac Pro 3 ans (Aziz Jellab) ;
- Le poids des relations familiales dans la mobilité des jeunes inscrits en baccalauréat professionnel (Alain Thalineau et Florian Hot) ;
- Point de vue : bachelier ou professionnel ? (Claude Grignon) ;
- Le baccalauréat professionnel 30 ans après sa création : de la marche forcée à la banalisation ? (Fabienne Maillard).

Source : La Documentation française, Formation emploi n° 131, juillet-septembre 2015, 209 p.

Des extraits des articles sont disponibles sur le site Formation emploi : <http://formationemploi.revues.org/index.html>

Cette revue est disponible en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit).



La conférence internationale Erasmus+, Reconnaissance des compétences et employabilité en Europe

La conférence internationale Erasmus+ « Reconnaissance des compétences et employabilité en Europe » s'est déroulée les 13 et 14 octobre 2015 à Bruxelles. Organisés autour de tables-rondes et d'ateliers, ces échanges ont permis de débattre sur le lien écoles-entreprises, l'insertion professionnelle des jeunes et la reconnaissance des compétences aux yeux des employeurs. Cette conférence a également été l'occasion de faire un focus sur le dispositif Europass qui fête ses 10 ans cette année.

Dans la synthèse réalisée par Euractiv (réseau de médias européens spécialisé sur les grandes questions européennes), il est également question du projet « Mobilité européenne des apprentis » porté par Jean Arthuis (député européen).

Pour lire la synthèse des tables rondes et ateliers de ces deux jours de conférence : <http://www.conferasmus.eu/wp-content/uploads/2015/10/SYNTHESE-CONFERENCE.pdf>

Espace destiné aux CFA, entreprises, chambres consulaires. Académie de Lyon

Afin d'accompagner la mise en œuvre des formations dans les CFA et les entreprises, le site de l'académie de Lyon propose pour les acteurs de l'apprentissage, un ensemble de ressources administratives, pédagogiques et réglementaires concernant :



- Le Dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) ;
- L'accueil d'un élève de moins de 15 ans en CFA ;
- L'autorisation à diriger ou enseigner dans un CFA ;
- La demande d'habilitation au CCF ;
- Les conventions d'accompagnement dans une tierce entreprise ;
- Les conventions d'apprentissage à l'étranger ou dans un pays de l'union européenne ;
- La dérogation pour l'inscription dans un CFA d'une autre académie ;
- La dérogation pour signature d'un contrat d'apprentissage hors période légale...

Pour les consulter : <http://www.ac-lyon.fr/cid89251/espace-destine-aux-cfa-entreprises-chambres-consulaires.html>

Réussir l'apprentissage dans les établissements publics et les services déconcentrés de l'Etat. Académie de Nantes

Le SAIA de Nantes a publié un memorandum pour accompagner les établissements publics et les services déconcentrés de l'Etat lors du recrutement d'un apprenti. Y sont abordés l'accueil, la gestion des horaires et du temps de travail, la rupture de contrat...



Pour télécharger le memorandum : http://www.ac-nantes.fr/medias/fichier/memo-general-de-mise-en-place-v06-10-2015_1444312463021-pdf?INLINE=FALSE

Pour accéder à d'autres ressources : <http://www.ac-nantes.fr/formation-professionnelle/apprentissage/l-apprentissage-dans-la-fonction-publique/>

Un exemple de séquence pour la classe de seconde professionnelle. L'enjeu énergétique au Moyen Orient



En classe de seconde professionnelle, le programme de géographie met l'accent sur le développement durable et plus précisément l'enjeu énergétique. Pour l'illustrer, le réseau Canopé propose, en téléchargement payant, une séquence pédagogique intitulée « L'enjeu énergétique au Moyen-Orient ».

Parmi les points questionnés : le Moyen-Orient restera-t-il un enjeu géopolitique majeur ?, le monde peut-il se passer des ressources énergétiques du Moyen-Orient ?

Pour lire la fiche détaillée : <http://www.sceren.com/cyber-librairie-cndp.aspx?l=l-enjeu-energetique-au-moyen-orient-sequence-pour-la-classe-de-second&prod=1264378>

Pour consulter d'autres ressources pour enseigner la géographie en classe de seconde professionnelle :

<http://eduscol.education.fr/cid50914/ressources-en-histoire-geographie.html#lien1>

Handicap et apprentissage : guide pratique pour les employeurs publics franciliens

Handi-Pacte Fonction publique Ile de France, en partenariat avec la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), a publié un guide pratique pour les employeurs publics franciliens afin de les aider à accueillir des apprentis en situation de handicap.



Ce guide aborde les étapes, le calendrier et les interlocuteurs clés pour un accueil réussi des apprentis en situation de handicap :

- Préparer le recrutement de l'apprenti (définition du besoin et des possibilités d'accueil de l'employeur, évaluation du coût de recrutement d'un apprenti, validation et engagement du projet) ;
- Recruter l'apprenti ;
- Accueillir et accompagner l'apprenti dans son parcours (gestion administrative de l'accueil de l'apprenti, accompagnement de l'apprenti tout au long de sa formation, gestion de la fin du contrat...).

Pour le télécharger :

<http://www.ptolemee.com/prithidf/images/documents/Livret%20Handipacte%20Apprentissage%20dans%20la%20Fonction%20publique.pdf>

Plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes en situation de décrochage

Ce guide « Plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes en situation de décrochage », réalisé par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), la Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP) et l'Association des régions de France (ARF), s'adresse à l'ensemble des responsables, acteurs et réseaux de partenaires des plates-formes.



Il a notamment pour objectif de mutualiser les bonnes pratiques autour de cinq thématiques : acteurs à impliquer, repérage des jeunes décrocheurs, prise de contact avec les jeunes, solutions à proposer aux jeunes et pilotage de la plate-forme.

Pour le télécharger :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/lutte_c/decrochage/66/2/Guide_des_PSAD_actualise_au_12_mai_2015_421662.pdf

Atlas de la formation initiale en France

Une mise à jour au 6 novembre 2015 des formations de l'enseignement général, technologique, professionnel et universitaire en France est proposée en téléchargement payant sur le site de l'ONISEP : <http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/Actus-2015/Atlas-de-la-formation-initiale-en-France-mise-a-jour-du-3-juin-2015>



Guide de l'apprentissage Rhône Alpes. Edition 2015



Ce guide pratique, réalisé par l'ONISEP et la région Rhône-Alpes, est organisé autour de 4 parties : l'apprentissage-mode d'emploi, les diplômés par domaine professionnel, les diplômés par niveau de formation, les centres de formation d'apprentis.

Pour le télécharger :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/apprentissage/60/6/Apprentissage-lyon-2015_430606.pdf

Le site de culture générale « Passerelles »

Conçu par la Bibliothèque nationale de France (BnF), le CCCA-BTP et la fondation BTP Plus, ce site permet de favoriser l'accès à la culture des apprentis du Bâtiment et des travaux publics (BTP) et de tous les jeunes en insertion professionnelle.



Il invite à découvrir certains métiers du bâtiment (carreleur, couvreur, maçon, peintre...) et des travaux publics, de même que de grands projets architecturaux allant de la Renaissance à la fin du XIX^{ème} siècle.

Pour information, ce site a été testé auprès d'apprentis et d'enseignants-formateurs du CFA-BTP Loiret d'Orléans.

Pour le découvrir : <http://passerelles.bnf.fr/>

CNRActu@ est édité par le CNRAA

ISSN : 1951-6096

Titre clé : CNRActu@

Mise à disposition gratuite

Directrice de publication : Brigitte Courbet

Responsable éditoriale : Véronique Taciak

Rédaction, mise en page : Anne Walcarius

CNRAA/CRDP

95-99, rue de Metz

CO 43320

54014 Nancy Cedex

Tél. : 03 83 19 11 11

Site : eduscol.education.fr/cnraa

Suivez le CNRAA sur

